



## MUNICIPALITE

---

### **PREAVIS N° 20/2021 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Création d'un skatepark et d'un espace de skate urbain  
à Vevey**

**Demande d'un crédit de CHF 798'057.- pour la création de  
deux zones de pratique pour sports à roulettes à Vevey en  
réponse au postulat de M. Jérôme Christen « en faveur  
d'un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports  
à roulettes à Vevey » déposé le 5 décembre 2013**

*Séance de la commission*

Date	Mercredi 2 juin 2021 à 18h00
Lieu	Collège du Clos « Aula du Clos », 3 <sup>ème</sup> étage

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>OBJET DU PREAVIS</b> .....	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>QUELQUES ELEMENTS HISTORIQUES</b> .....	<b>1</b>
<b>3.</b>	<b>OPPORTUNITE DES PROJETS PRESENTES</b> .....	<b>1</b>
<b>4.</b>	<b>PROJETS ET EMBLEMES</b> .....	<b>2</b>
<b>4.1.</b>	<b>Site « Veveyse » : création d'un skatepark intégré en béton à l'angle des Quais Maria-Belgia et Veveyse</b> .....	<b>3</b>
<b>4.2.</b>	<b>Site « St-Antoine » : création d'un espace de skate urbain sur la place située à l'est du centre commercial St-Antoine</b> .....	<b>3</b>
<b>5.</b>	<b>MARCHE PUBLIC</b> .....	<b>4</b>
<b>6.</b>	<b>ASPECTS FINANCIERS</b> .....	<b>4</b>
<b>6.1.</b>	<b>Coût par objet</b> .....	<b>4</b>
<b>6.2.</b>	<b>Subvention</b> .....	<b>6</b>
<b>6.3.</b>	<b>Plan des investissements</b> .....	<b>6</b>
<b>6.4.</b>	<b>Financement</b> .....	<b>6</b>
<b>6.5.</b>	<b>Charges financières</b> .....	<b>6</b>
<b>7.</b>	<b>AMORTISSEMENT</b> .....	<b>6</b>
<b>8.</b>	<b>CALENDRIER</b> .....	<b>6</b>
<b>9.</b>	<b>CONCLUSIONS</b> .....	<b>7</b>

Vevey, le 3 mai 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## 1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet la création de deux sites dédiés aux sports à roulette, l'un au bas de la Veveyse, l'autre à l'est du Centre Saint-Antoine sur la place existante comme illustré ci-dessous.



Fig. 1 : Site Veveyse



Fig. 2 : Site St-Antoine

Le but de ce préavis est également de répondre au postulat « *en faveur d'un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey* », déposé par M. Jérôme Christen le 5.12.2013 en créant de nouvelles infrastructures destinées à la pratique de différents sports à roulettes tels que skateboard, patins à roulette, vélo (bmx ou monocycle) et trottinettes notamment.

## 2. QUELQUES ELEMENTS HISTORIQUES

Le mouvement du skateboard existe sur la Riviera depuis plus de trente ans. Une des premières associations, le Spew Skate Club Vevey (SSCV), a été fondée en juin 1989 et a compté plus de cinquante membres. C'est d'ailleurs dans le courant de cette même année que la Ville de Vevey a installé une mini-rampe au débarcadère de la place du Marché, déplacée par la suite à l'embouchure de la Veveyse.

En 1991, dans le cadre de la réfection du terrain de Copet 2 (revêtement synthétique, buvette et vestiaires), une deuxième rampe de compétition a été installée sur le site. L'emplacement n'étant pas idéal, la rampe fût déplacée deux ans plus tard sur le terrain multisport de Pra. L'installation de Pra a été supprimée en 2001 par manque de fréquentation ; la mini-rampe à l'embouchure de la Veveyse a elle été démontée en 2012 pour des raisons de sécurité.

Dès 2013, des discussions pour la création d'un skatepark ont été initiées avec la commune de La Tour-de-Peilz notamment. Aucun projet n'a finalement abouti, faute de consensus sur le site choisi. Le projet de snakerun, parcours de skate avec bowl, initialement prévu au bas de la Veveyse par la DJEFS s'est avéré *in fine* trop coûteux et trop complexe dans son exécution technique ; le projet a finalement été abandonné en 2016.

## 3. OPPORTUNITE DES PROJETS PRESENTES

Sur la Riviera, la culture skate est toujours bien ancrée et la demande reste soutenue pour la création d'espaces dédiés, tant par de jeunes enfants, des ados que par des adultes pratiquants.

Pendant longtemps, l'association ASSIR était la locomotive de ce mouvement, mais depuis plusieurs années d'autres associations comme La Méclette ont fait leur apparition et se font les porte-paroles des besoins en infrastructures.

Avec la pandémie, les sports à roulettes ont également trouvé un nouveau regain d'intérêts puisqu'ils peuvent être pratiqués en plein air, sans restriction particulière. Le fait que le skateboard soit devenu une discipline olympique depuis 2020 et qu'il sera présent lors des prochains Jeux de Tokyo renforce également son intérêt. Le nombre de pratiquants s'exerçant les fins d'après-midis à la Rue Louis-Meyer, au Jardin du Rivage ou autour du débarcadère CGN montre l'attrait toujours aussi populaire de ces disciplines. Le même constat est fait dans les communes voisines qui proposent déjà des infrastructures dédiées<sup>1</sup>.

Le dossier pour un skatepark à Vevey a été réactualisé dès 2020 par la DJEFS-Secteur sports avec une analyse portant sur deux axes :

### 1) L'évolution des pratiques et

### 2) Les possibilités d'aménagements sur le territoire veveysans.

Les réflexions ont abouti aux constats suivants :

- Nécessité d'avoir des sites différents à Vevey : l'objectif est de pouvoir répartir les utilisateurs d'âges et de niveaux différents sur plusieurs sites afin que la pratique soit la plus fluide possible.
- Besoin que les emplacements soient facilement accessibles : l'attractivité des installations dépend en grande partie de leur localisation ; l'évolution de la pratique de ce sport tend à privilégier de plus en plus des installations urbaines.
- Prioriser des aménagements sur des sites existants optimisés et/ou valoriser des sites existants : le but n'est pas de se focaliser uniquement sur des nouvelles constructions, mais d'identifier des infrastructures existantes et de les adapter avec le minimum d'impact sur l'existant ; il s'agit également de trouver des sites qui peuvent être adaptés sans trop d'impact environnementaux.
- Développer des installations qui soient complémentaires aux sites déjà construits dans les communes voisines.

## 4. PROJETS ET EMBLEMES

Plusieurs sites ont été identifiés à Vevey pour y créer un espace pour les sports à roulettes (bas de la Veveyse, Jardin du Rivage, préau du collège Jean Kratzer, Place Robin, et sur la place jouxtant le Centre St-Antoine. Le site au bas de la Veveyse, à l'angle du Quai Maria-Belgia, a été retenu car il est particulièrement adapté pour y développer un circuit en béton sous forme d'un skatepark avec du mobilier intégré. Ce projet correspond aux besoins d'une catégorie de pratiquants de niveau débutant à moyen ; des skaters confirmés peuvent également y pratiquer leur sport favori, mais ces derniers privilégient de plus en plus des environnements urbains permettant une pratique plus technique. C'est dans cet esprit-là qu'est présenté le projet d'aménagement à la place jouxtant le Centre St-Antoine. Cet espace a été retenu car il possède un grand potentiel, avec des escaliers, des rambardes, une surface qui permet d'être rapide avec une déclivité intéressante également.

---

<sup>1</sup> Jongny : 1 skatepark avec modules, rénové en 2016, Montreux : 1 espace intérieur (ASSIR-Empire Skate Building), Blonay : 1 skatepark inauguré en 2018, La Tour-de-Peilz : 1 urban skate inauguré en 2018 dans le préau du Collège des Marronniers.

#### 4.1. Site « Veveyse » : création d'un skatepark intégré en béton à l'angle des Quais Maria-Belgia et Veveyse

La zone herbeuse à l'angle des Quais Maria-Belgia et Veveyse, proche du SIGE, est un espace qui est très favorable à la création d'un skatepark. La parcelle identifiée (voir figure 1 supra) est en effet suffisamment éloignée des habitations pour ne pas générer de nouvelles nuisances de voisinage ; elle est également intégrée dans un environnement facilement accessible.

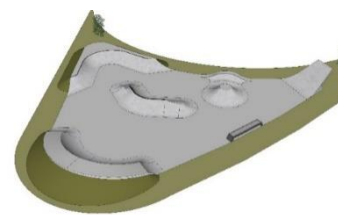


Figure 3 : Skatepark Veveyse

Le projet tel que présenté a été élaboré par la société Vertical Technik AG de Frenkendorf, spécialiste dans la création d'installations de loisirs et de skateparks notamment. Situé au bas de la Veveyse il consiste en la création d'un espace de 250 m<sup>2</sup> en béton, formant une structure indissociable avec des éléments directement coulés dans la masse avec les particularités suivantes :

- Structure en béton de 250 m<sup>2</sup> (voir figure 3 ci-dessus) constituée d'une surface de roulement très lisse, limitant au maximum les nuisances sonores, contrairement aux modules métal-bois amovibles ;
- Éléments (rampes, engins) coulés dans la masse, permettant des figures et des transitions entre le sol et les éléments en douceur, sans secousses, ni bruit ;
- Infrastructure répondant aux normes de sécurité et accessibles à tout type de pratiquants, de 3 à 77 ans ;
- Site totalement intégré dans une zone déjà existante à valoriser.

Le site nécessitera également des adaptations au niveau de son environnement avec le remplacement des deux mâts d'éclairage public pour les adapter au lieu, la pose d'une poubelle du tri sélectif des déchets et l'installation d'un point d'eau potable.

Le banc commémoratif des 15 ans de jumelage avec Müllheim sera lui déplacé de quelques mètres.

En termes d'espaces verts, une paroi végétale séparera le site du chemin d'accès au SIGE. Trois arbres seront également déplacés/remplacés et replantés à proximité. L'ensemble de l'aménagement végétal du site bénéficiera également d'un rafraîchissement.

Ce projet est conçu pour être accessible à tous les publics, jeunes et moins jeunes, de niveaux débutants à moyens ; il pourrait également attirer des professionnels de la discipline à la recherche de nouveaux spots pour y faire la promotion de leur activité. L'annexe 1 illustre le projet tel qu'imaginé par Vertical Technik AG en collaboration étroite avec la DJEFS-Secteur sports. Le projet a été soumis aux usagers potentiels pour consultation et à la direction du SIGE.

#### 4.2. Site « St-Antoine » : création d'un espace de skate urbain sur la place située à l'est du Centre commercial St-Antoine

La pratique du skateboard ayant considérablement évolué ces dernières années, il est d'usage d'adapter les infrastructures et le mobilier urbain pour la pratique des sports à roulettes comme activité libre, dans un périmètre non défini et sans marquage particulier.



Figure 4 : Skate urbain St-Antoine

Si dans les années 70 la pratique libre du skate était monnaie courante, de grandes villes européennes, à l'instar de Barcelone, en ont fait leur carte de visite en proposant des lieux urbains attractifs pour des usagers du monde entier. Cette pratique a été supplantée dans les années 80 par des sites délimités, canalisant et isolant les adaptes des sports à roulettes avec des équipements tels que rampes ou bowls par exemple.

L'évolution des pratiques tend à nouveau vers les origines de ce sport, à savoir une pratique libre en extérieur. Le récent succès de l'aménagement du préau scolaire du Collège des Marronniers à La Tour-de-Peilz démontre l'attrait de ce type d'espaces, créés sur la base d'un mobilier urbain existants (bancs, escaliers, murets, etc.), complété d'éléments posés en surface, plus glissants et l'aménagement d'un sol avec des matériaux favorisant la vitesse. En dehors de son utilisation par des adaptes des sports à roulette, ce mobilier reste disponible au public.

Au vu de sa configuration actuelle, la place jouxtant le Centre commercial St-Antoine a été identifiée comme un site adapté au skate urbain par l'entreprise ABF Swiss Agency Sàrl de Vevey avec laquelle la DJEFS-Secteur sport a collaboré. Moyennant un remplacement du revêtement de sol, l'installation de bordures et de surfaces adaptées, cet espace constitue un lieu de skate urbain très adapté.

La création d'un site de skate urbain sur cette place représente également une opportunité de donner une seconde jeunesse à un espace vieillissant, tout en répondant aux attentes d'un public plus large, qui s'y installe souvent durant la pause de midi par exemple.

Considérée comme une zone peu attractive aujourd'hui, l'architecture de cette parcelle serait améliorée avec :

- 1) La création d'un espace détente au nord de la parcelle pour tout public et
- 2) L'adaptation du mobilier actuel comme espace de skate urbain sur une surface d'env. 800m<sup>2</sup>.  
L'annexe 2 illustre ces modifications qui peuvent être résumées comme suit :

- Réfection complète de la surface en dallage par un revêtement assurant un meilleur roulement ;
- Agrandissement des bordures, blocs et zones d'assise (la surface totale prévue est doublée voire triplée) et recouvrement des assises avec du bois et un rail en acier inoxydable afin de protéger les angles ;
- Installation d'un éclairage dans la zone sud et nord de la parcelle afin de diminuer le sentiment d'insécurité ;
- Rafraîchissement de l'aménagement végétal et remplacement de 3 arbres existants par une espèce qui ferait plus d'ombre à la zone de détente au nord ;
- Installation de deux poubelles du tri sélectif des déchets et d'un point d'eau potable.

Les différents dénivelés que présentent cette parcelle pourraient en faire un des plus beaux spots de skate urbain de Suisse pour des pratiquants moyens à confirmés en particulier.

## **5. MARCHE PUBLIC**

L'adjudication des travaux se fera conformément à la Loi sur les marchés publics (LMP-VD) du 24 juin 1996 et de son règlement d'application du 7 juillet 2004. Au vu du montant des travaux, la procédure d'adjudication adoptée sera de type gré à gré.

## **6. ASPECTS FINANCIERS**

L'estimation des coûts pour les travaux de construction et d'équipement du skatepark sur le site Veveyse par Vertical Technik AG et celui espace de skate urbain à la place jouxtant le Centre St-Antoine par ABF Swiss Agency Sàrl a été établie avec une marge de sécurité haute, fixée à 20%. Les coûts définitifs dépendront de l'appel d'offres et des devis soumis par les entreprises de la région si le projet est validé.

### **6.1. Coût par objet**

- 1) **Skatepark Veveyse** : Pour la création du skatepark au bas de la Veveyse le coût du projet est évalué à CHF 273'558.- TTC comme détaillé ci-dessous :

<b>Skatepark Veveyse - Projection des coûts</b>	<b>Montants (CHF)</b>
Travaux préparatoires, installations de chantier	14'000
Terrassements	57'000
Ouvrages béton	72'000
Serrureries et granit	8'000
Frais connexes (hébergement, frais de vie, transports)	21'000
Honoraires spécialistes	22'000
Aménagement végétal	10'000
Fontaine d'eau potable	16'000
Poubelles de tri-sélectif (1 pièce)	4'000
Adaptation de l'éclairage public	17'000
Imprévus (5%)	13'000
<b>Total HT</b>	<b>254'000</b>
TVA. 7.7%	19'558
<b>Total TTC</b>	<b>273'558</b>

- 2) **Espace de skate urbain St-Antoine** : Concernant cet espace de skate urbain, le coût du projet est estimé à CHF 524'499.- TTC selon le détail par poste précisé ci-après :

<b>Espace de skate urbain St-Antoine - Projection des coûts</b>	<b>Montants (CHF)</b>
Installation de chantier	25'000
Démolition et démontage	20'000
Construction de réseaux enterrés	10'000
Fouilles et terrassements	10'000
Canalisations et évacuation des eaux	25'000
Construction en béton sur place	85'000
Réfection du revêtement en enrobé	25'000
Réfection du dallage	100'000
Aménagements spécifiques (assises en bois et métal)	55'000
Création plans, suivi de chantier (15%)	53'250
Aménagement végétal	20'000
Fontaine d'eau potable	18'000
Poubelles de tri-sélectif (2 pièces)	8'000
Adaptation de l'éclairage public	15'000
Imprévus (5%)	17'750
<b>Total HT</b>	<b>487'000</b>
TVA. 7.7%	37'499
<b>Total TTC</b>	<b>524'499</b>

La charge financière totale pour les deux projets est devisée à CHF 798'057.- TTC.

## 6.2. Subvention

Les deux projets doivent pouvoir bénéficier du soutien de la Fondation « Fonds du sport vaudois ». Les installations destinées à améliorer les infrastructures sportives, construites et financées par les pouvoirs publics, par des sociétés sportives, par des institutions d'utilité publique ne poursuivant aucun but lucratif dont l'objectif premier est la promotion du sport, peuvent en effet faire l'objet d'une contribution.

La Fondation attribue en général une participation variant entre 15 à 20% des dépenses consenties, limitées à l'installation sportive à proprement parler. La contribution attendue de la Fondation sera portée en diminution du crédit d'investissement.

## 6.3. Plan des investissements

Les travaux liés à la présente demande de crédit de CHF 798'087.- figurent au plan des investissements 2019-2021, réactualisé le 5 décembre 2019 (communication 32/2019), sous l'objet « Remplacement rampe skateboard Quai Maria Belgia » pour un montant maximal de CHF 800'000.-.

## 6.4. Financement

Il est proposé de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements ».

## 6.5. Charges financières

L'annuité constante, déterminée sur la base d'un intérêt calculatoire de 1.5% et d'une durée d'amortissement sur 20 ans, s'élève à titre indicatif arrondi à la centaine à CHF 46'485 dont

CHF 6'581 pour les intérêts  
CHF 39'904 pour l'amortissement

## 7. AMORTISSEMENT

Il est proposé d'amortir l'investissement CHF 798'087.- sur une durée de 20 ans, soit pour un montant annuel de CHF 39'904.35. Ce montant sera adapté en fonction de la subvention que pourra verser la Fondation Fonds du sport vaudois.

## 8. CALENDRIER

Une fois le crédit accordé par le Conseil Communal et les délais de recours échus suite à la mise à l'enquête du projet de Quai Maria-Belgia, les appels d'offres définitifs seront lancés par les entreprises. A la suite des adjudications, les travaux sur les deux sites pourraient commencer dès le mois de mars 2022.

Le tableau ci-dessous renseigne sur la chronologie des étapes à réaliser jusqu'à l'achèvement du projet.

Etapes	Délais
Présentation du préavis au Conseil communal	mai 2021
Soumissions	septembre 2021
Début des travaux	mars 2022
Fin des travaux	juin 2022



## 9. CONCLUSIONS

La crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 a eu comme conséquence l'arrêt temporaire d'activités sportives et culturelles pour les jeunes et moins jeunes. Les recommandations régulières de l'OFSP de privilégier des activités individuelles en extérieur ont eu un impact très positif sur la pratique des sports à roulettes et du skateboard en particulier, avec une augmentation significative des pratiquants. La demande d'infrastructures liées à la pratique de ces sports est donc à nouveau grandissante. La prochaine entrée du skateboard au programme olympique de Tokyo 2021 et à Paris en 2024 comme sport additionnel donnera encore plus de visibilité et de reconnaissance à cette discipline.

La Municipalité, au travers des nombreuses installations sportives, souhaite donner à la population veveysane, jeune et moins jeune, fille comme garçon, des infrastructures adaptées à la pratique de leur sport favori dans des bonnes conditions. La création d'un skatepark et d'un espace de skate urbain participent à cette volonté.

Les deux projets proposés dans le cadre de ce préavis ont aussi fait l'objet d'une présentation à des jeunes de Vevey, aux membres de l'association la Méclette et aux initiants à l'origine du postulat Christen. Les directions du Centre St-Antoine et du SIGE ont également été approchées et ont pu se prononcer sur les projets.

La proposition de créer deux sites différents et complémentaire à Vevey a également pour objectif de réduire le risque de conflits entre pratiquants débutants et experts, jeunes et moins jeunes. Cette organisation permettra en effet d'éviter les difficultés rencontrées par exemple sur le site de Blonay, où la cohabitation dans un espace compact et unique entre pratiquants de sports à roulettes de niveaux très différents engendre un risque élevé d'accidents et empêche finalement la pratique libre des différentes disciplines (skate, trottinette, etc.). L'accessibilité des deux sites est également optimale, l'une proche de la gare, l'autre sur un site très prisé au bord du lac. Enfin, les deux sites veveysans

La création de ces deux espaces pour des sports à roulettes répond au postulat déposé le 5.12.2013 au Conseil communal par M. Jérôme Christen, lequel demandait à la Municipalité de présenter un projet d'une installation publique en plein-air destinée à la planche à roulettes (skateboard) et autres sports du même type (trottinette, roller in-line) dans un endroit proche des transports publics. Il demandait également que lors de ses réflexions, la Municipalité prenne en compte les besoins des utilisateurs afin de réaliser un aménagement ciblé, le mieux adapté et pérenne.

Ce postulat avait été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 5.12.2013 et avait été renvoyé à la Municipalité pour réponse ou présentation d'un préavis allant dans le sens souhaité par le postulant.

Les différents contacts, workshops et l'étroite collaboration avec les représentants des pratiquants, qui ont également collaboré à la rédaction du postulat, et les professionnels pour la conception des projets soumis ont permis d'aboutir à la solution équilibrée présentée dans le présent préavis. Au vu du projet tel que présenté, la Municipalité propose de considérer le postulat précité comme réglé.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 20/2021, du 3 mai 2021, concernant la « Création d'un skatepark et d'un espace de skate urbain. Demande d'un crédit de CHF 798'057.- pour la création de deux zones de pratique pour sports à roulettes à Vevey
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre des travaux de réalisation d'un skatepark à l'angle des quais Veveyse et Maria-Belgia et des travaux d'aménagement d'un espace de skate urbain sur la place jouxtant le Centre St-Antoine ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de construction de CHF 798'057.- ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
4. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 39'904.35 pendant 20 ans ;
5. de porter en diminution de ce crédit la contribution financière qui pourrait être accordée par la Fondation « Fonds du sport vaudois » ;
6. de considérer comme réglé le postulat de M. Jérôme Christen en faveur d'un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey déposé le 5 décembre 2013.

Au nom de la Municipalité  
la Syndique  
le Secrétaire a.i.



Élina Leimgruber A. Perrenoud

Municipal-délégué : M. Yvan Luccarini, Municipal de la Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports et de la Direction de finances et de l'économie.

### Annexes :

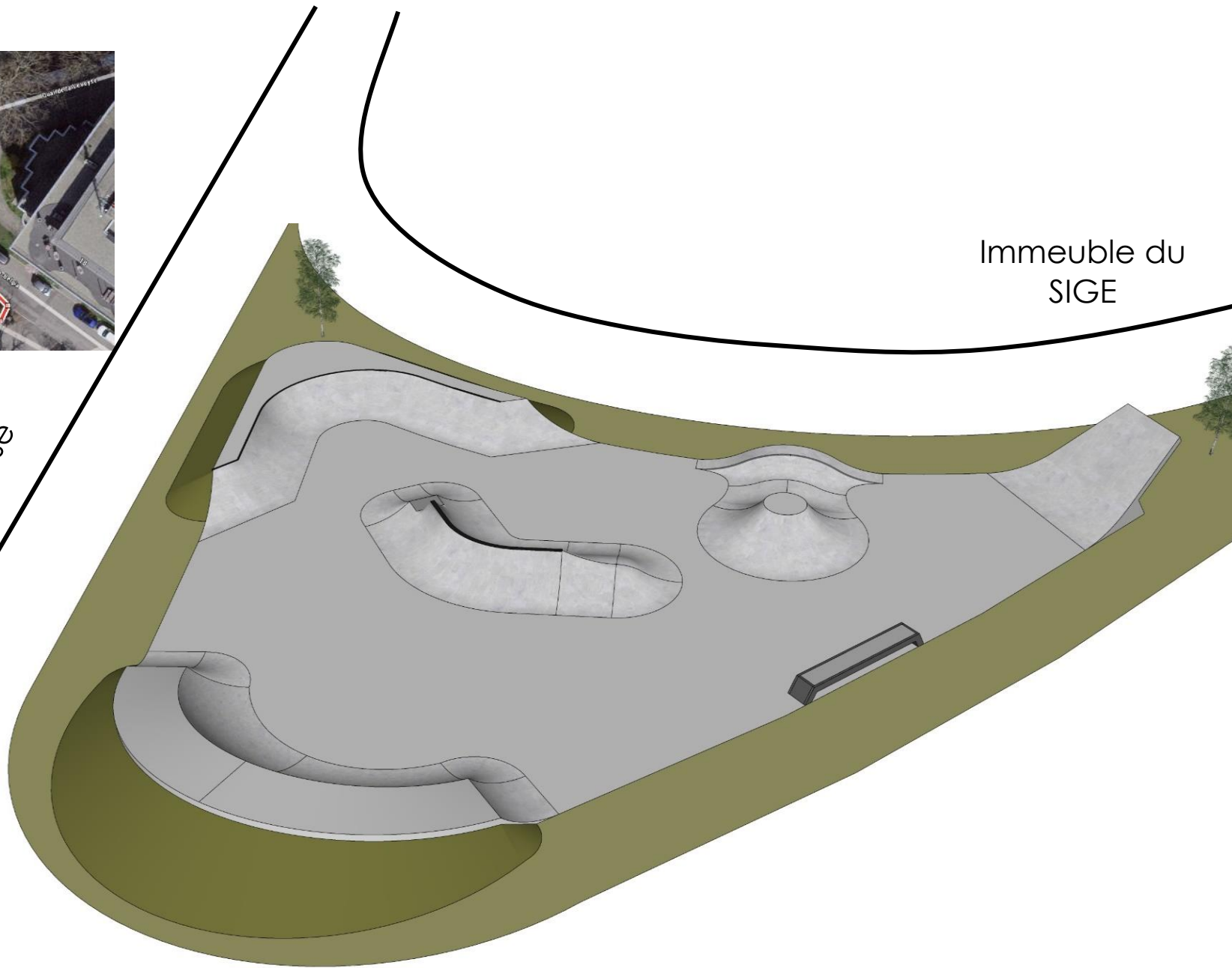
- Visualisation 3D du projet de skatepark « Veveyse »
- Dessin d'immersion de l'espace de skate urbain sur la place jouxtant le Centre St-Antoine

# ANNEXE 1 : projet de skatepark sur le site de la Veveyse



Veveyse

Immeuble du  
SIGE



## ANNEXE 2 : projet de skate urbain de Centre St-Antoine

